

MAG'HABITAT

LE MAGAZINE DE CENTR'HABITAT N°39 DÉCEMBRE 2025

RESPECTONS L'HABITATION

Bulletin d'information aux locataires

CENTRHABITAT.BE



DANS CE NUMÉRO :

**CHAUFFAGE : PETITS RAPPELS
ET CONSEILS UTILES**

TENTATIVES D'ESCROQUERIES

**RENOUVELLEMENT
DES INSTANCES DIRIGEANTES**



Centr'Habitat

Editeur responsable :
Olivier Dechenne

Rue Edouard Anseele 48 à 7100 La Louvière

Mise en page :
Grégory Berlemont
C9 Communication de Fay-lez-Manage

Impression :
Godet Graphic de Manage

Crédits Photos :
Adobe Stock & Christèle Cambier

**Ont participé à la rédaction
de votre MAG'HABITAT n°39**

Pour la Régie des Quartiers
La Louvière-Manage :
Isabelle, Léni

Pour Centr'Habitat :
Anne, Arnaud, Charles, Charlotte, Christel,
Béryl, Fabio, Olivier, Véronique.

SOMMAIRE

Page 3
EDITO

Page 4
RENOUVELLEMENT
DES INSTANCES
DIRIGEANTES

Page 5
ATTENTION !
TENTATIVES
D'ESCOQUERIE

Pages 6 et 7
LE CHAUFFAGE

Page 8
INSTALLATION
DU CHAUFFAGE
CENTRAL
SUR L'ENSEMBLE
DU PATRIMOINE

Page 9
DÉTECTION
INCENDIE : "UN BIP
POUR LA VIE" !

Pages 10 et 11
PLAN D'EMBELLISSE-
MENT ET
DE SÉCURISATION
DE NOS IMMEUBLES

Page 12
PLAN RÉNO :
CITÉ PARC
DE BELLECOURT

Page 13
LES ANIMAUX
DE COMPAGNIE

Page 14
PROJET :
BIEN HABITÉ/MAL
HABITÉ

Page 15
LES ACTIVITÉS DU
CCLP : SORTIE AU
CANAL DU CENTRE

Page 16
BROCANTE ET
MARCHÉ ARTISANAL

Page 17
FÊTE DES VOISINS

Page 19
EMPLOI
-
CYBER PROJET

Page 19
TRUCS ET ASTUCES
PRODUITS MÉNAGERS

Page 20
INFORMATIONS
ET CONTACTS



é ditio



Dans un contexte de crise du logement et de manque d'investissement des pouvoirs publics qui ne permet pas d'augmenter significativement l'offre de logement public, il est primordial pour Centr'Habitat de tout mettre en œuvre pour réduire au maximum l'inoccupation de ses logements. Des procédures ont ainsi été améliorées au fil des années pour atteindre à présent un niveau d'occupation d'environ 97,5 %. Il faut se féliciter de ce résultat qui figure parmi les meilleurs du secteur du logement public wallon.

De plus, lors des rotations de nos locataires, des travaux de mise aux normes sont systématiquement réalisés sur la trésorerie propre de la société. Cette politique volontariste de remise en état locatif a permis d'injecter, depuis près de 10 ans, entre 3 et 4 millions d'euros annuellement dans nos logements. Ces frais de remise en état ont récemment connu une forte hausse en raison du coût des matériaux et prestations qui progressent, de l'importance de ces chantiers (qui nécessitent parfois plusieurs dizaines de milliers d'euros), des améliorations effectuées dans les logements, notamment au niveau des salles de bain (transformation de baignoires en douche).

Des investissements spécifiques complémentaires vont encore être mis en œuvre pour la mise en conformité et de sécurité du patrimoine. Malheureusement, les différents programmes régionaux qui nous sont alloués ces dernières années ne prennent que trop peu en considération ces aspects. Ceci nous amène à réaliser sur initiative et trésorerie propre de lourds investissements pour notamment rendre l'ensemble de notre patrimoine formellement conforme au niveau :

- Des installations électriques et gaz de tous les logements individuels;
- Des chaufferies collectives;
- De la prévention des risques incendies de l'ensemble de nos immeubles à travers des analyses des risques spécifiques ;
- Des installations électriques de nos communs.

Au total, l'estimation des dépenses planifiées, à répartir sur plusieurs années, se monte à plus de 16 millions d'euros.

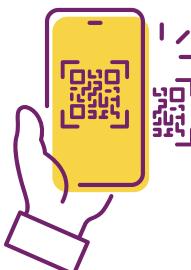
Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ces investissements dans nos prochains magazines.

Dans l'attente, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et d'avance, d'excellentes fêtes de fin d'année!

Olivier Dechenne, Directeur-gérant



Lien vers
notre
site internet



Scannez les QRcode
ci-contre avec
votre smartphone
et visitez nos pages



Lien vers
notre page
Facebook

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES

Lors de notre Assemblée générale du 20 juin 2025, nous avons procédé au renouvellement des instances dirigeantes de notre société pour donner suite aux élections communales d'octobre 2024. Ce fut l'occasion de remercier Madame Fabienne Capot, Présidente sortante de l'Organe d'administration ainsi que nos administrateurs pour le travail effectué.

La législation et les statuts de la société prévoient la constitution d'un Organe d'administration et d'un comité de gestion dont les membres sont désignés parmi les administrateurs.

La composition de ces organes de gestion doit respecter une répartition politique calculée en fonction des résultats des dernières élections

communales sur nos communes d'activité : La Louvière, Manage et Le Roeulx.

La législation prévoit également la mise en place d'un "Comité d'attribution" des logements, dont les membres sont désignés selon la même logique politique que pour l'Organe d'administration et le Comité de gestion.

VOICI LEURS NOUVELLES COMPOSITIONS :

Organe d'administration			Organe de gestion	
Présidence :	Jacques GOBERT	Ville de La Louvière	Présidence :	Jacques GOBERT
Vice-Présidence :	Bruno POZZONI	Commune de Manage	Vice-Présidence :	Bruno POZZONI
Administrateurs :	Zerha DELIBOYRAZ	Région Wallonne	Administrateurs :	Bernard DONFUT
	Angelo DI PINTO	Ville de La Louvière		Noémie NANNI
	Antoine HERMANT	Ville de La Louvière		Vincent LELANGUE
	Bernard DONFUT	Ville de La Louvière		Ünal SAUVENIERE
	Christian KASONGO	Ville de La Louvière	Comité d'attribution	
	Francesco ROMEO	Ville de La Louvière		Michel GAILLY
	Noémie NANNI	Ville de La Louvière		Fidele DI LIBERTO
	Manu PRIVITERA	Ville de La Louvière		Fabrice TIDRICK
	Vincent LELANGUE	Ville de La Louvière		Brigitte ELPERS
	Emerence LEHEUT	Commune de Manage		Ophélie PARDON
	Ünal SAUVENIERE	Commune de Manage		Nicolas LEBRUN
	Pascal LEROY	CPAS de La Louvière		Bernard DE SMEDT
	Silvia OLIVERO	CPAS de Manage		Olivier DECHENNE
	Ronny TOURNAY	Ville de Le Roeulx		
	Mandat vacant	Province de Hainaut		
	Jean-Luc FASSOTTE	CCLP		

Un commissaire de la Société Wallonne du Logement est également présent aux 3 réunions.

ATTENTION ! TENTATIVES D'ESCROQUERIE



Nous avons récemment constaté plusieurs tentatives d'escroquerie : des individus malveillants tentent de vous tromper via e-mail ou SMS, notamment en vous demandant de modifier le numéro de compte pour le paiement de votre loyer.

Ce qu'il faut savoir :

Les communications officielles de Centr'Habitat vous parviennent uniquement par les canaux suivants :

- ✓ Courrier postal ;
- ✓ E-mail, envoyé depuis une adresse officielle se terminant par "@centrhabitat.be" (*n'hésitez pas à vérifier l'expéditeur avant d'ouvrir ou de répondre*) ;
- ✓ SMS, utilisés exclusivement pour des rappels pratiques ou des informations générales (*jamais pour des demandes de paiement ou de changement de coordonnées bancaires*).

Les bons réflexes à adopter :

- ✓ Ne cliquez sur aucun lien suspect ;
- ✓ Ne transmettez jamais vos informations bancaires par e-mail ou SMS à une adresse suspecte ;
- ✓ En cas de doute, contactez directement nos services via les coordonnées habituelles ;
- ✓ Nous vous invitons également à informer la zone de police de la réception de messages frauduleux.

Ces escroqueries visent à semer la confusion et à profiter de votre confiance. En restant attentifs et en suivant ces recommandations, vous limiterez les risques de fraudes.

Pour toute question ou signalement, n'hésitez pas à nous joindre.

LE CHAUFFAGE



PETITS RAPPELS ET CONSEILS UTILES

En respectant ces petits conseils, vous contribuez grandement à votre bien-être et rendez votre quotidien plus serein :

- 1. Maintenez une température maximale de 19 à 20°C selon votre confort et en cas d'absence, baissez la température;**
- 2. Purgez vos radiateurs et ne les couvrez pas;**
- 3. Isolez les tuyauteries de chauffage et d'eau qui traversent les parties non chauffées de la maison (cave, grenier, garage, ...) pour éviter les dommages causés par le gel;**
- 4. N'obstruez jamais les grilles de ventilation;**
- 5. Aérez le logement au moins 2 fois 15 minutes par jour.**



Problème de chauffage et eau chaude sanitaire ?

Afin d'éviter que d'éventuels frais locatifs vous soient réclamés, voici une check-list de quelques manipulations et vérifications à effectuer avant d'introduire une demande de dépannage :

- ✓ **Thermostat :** vérifiez la programmation des températures et effectuez le remplacement des piles.
- ✓ **Radiateurs :** vérifiez la position des vannes (ouvertes ou fermées) et purgez les circuits.
- ✓ **Chaudière :** vérifiez l'allumage et la position du commutateur (mode été ou hiver) et effectuez l'appoint d'eau et de pression de l'installation.
- ✓ **Compteur à budget :** vérifiez et alimentez le crédit de votre carte (gaz ou électricité).

Si après toutes ces vérifications, le problème persiste, formez gratuitement notre numéro 0800/98.955 afin que votre demande soit transmise à notre prestataire.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES :

- Veuillez ne jamais faire appel à un professionnel externe pour vos dépannages et entretiens de chaudière. Seul notre prestataire agréé est chargé de vous dépanner. Si celui-ci ne vous a pas contacté dans les 24h suivant votre signallement auprès de notre société, veuillez nous en informer afin que nous puissions y remédier rapidement. Pour rappel, votre redevance chauffage mensuelle relative aux dépannages et entretiens de votre chaudière couvrent déjà ces prestations.
- Ne contactez pas directement notre prestataire pour les informer d'un problème vis-à-vis du chauffage et/ou eau chaude sanitaire. Celui-ci n'intervient que sur demande de notre part.
- Ne demandez pas à une firme extérieure de remplacer votre thermostat quelle qu'en soit la raison. A défaut, les futurs dépannages vous seraient portés en compte et celui-ci pourra être remplacé par notre prestataire.
- N'effectuez aucune modification/réparation sur les installations de votre logement. A défaut, les frais de dépannage et de remise en conformité seraient également à votre charge.
- L'entretien de votre chaudière est prévu tous les trois ans et son remplacement est convenu tous les 15 ans. En cas de force majeure, celle-ci peut être remplacée anticipativement. L'accès à votre logement est obligatoire afin de permettre ces prestations.
- Les foyers au pétrole et les bonbonnes de gaz sont strictement interdits. Il en va de votre sécurité et de celle de votre voisin.

PREPARER LA VISITE DU TECHNICIEN JORDAN DANS VOTRE LOGEMENT

Lorsque notre prestataire vous aura communiqué la date d'intervention pour le dépannage de votre chaudière ou pour y effectuer son entretien, il est essentiel de bien anticiper cette visite afin de permettre l'intervention optimale du technicien. Voici quelques recommandations afin que celui-ci puisse intervenir dans les meilleures conditions :

- ✓ Pensez à bien dégager l'espace autour de votre chaudière et les différents points d'accès pour y parvenir (buanderie, cave, grenier, etc.) ;
- ✓ Dégagez également les accès aux radiateurs, boîtier, etc. ;

- ✓ Veuillez maintenir un environnement propre et sain ;
- ✓ Veuillez laisser vos animaux de compagnie dans une autre pièce ;
- ✓ Soyez le plus précis possible quant aux problèmes rencontrés avec votre installation ;
- ✓ Si le problème rencontré a entre-temps été résolu, veuillez nous en informer au 0800/98.955 ou en recontactant le prestataire au : 071/81.71.61 si un rendez-vous avait déjà été convenu. Cela vous évitera d'éventuel frais pour déplacement inutile.

Vous avez manqué votre rendez-vous avec le technicien ? Un avis de passage avec les coordonnées du prestataire sera d'office déposé dans votre boîte aux lettres afin que vous puissiez les recontacter du lundi au vendredi de 8h à 12h. De plus, Vous recevrez également un sms de notre part avec tous les renseignements nécessaires pour que vous puissiez reprendre rapidement un autre rendez-vous. Ce SMS est envoyé uniquement dans le cadre des dépannages non prestés et ne concerne pas les entretiens de chaudière non-honorés. Si vous êtes dans l'impossibilité de recevoir le technicien, veuillez nous en informer afin qu'on suspende la demande d'intervention.



Bon à savoir : après trois absences ou injoignabilités consécutives, votre demande de dépannage sera automatiquement clôturée.

Nous vous rappelons qu'effectuer l'entretien ou le remplacement de votre chaudière reste une prestation ponctuellement obligatoire. Par conséquent, vous êtes tenus de permettre aux professionnels d'accéder à votre logement, tel que mentionné dans votre contrat de bail et règlement d'ordre intérieur.

INSTALLATION

DU CHAUFFAGE CENTRAL SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE

Dans le cadre du chantier des installations de chauffage central de l'ensemble de notre patrimoine, 6 installations ont été réalisées entre mars 2025 et août 2025.

Pour 1075 logements au total réalisés, le montant de la dépense actuelle, depuis le début de l'opération, s'élève à environ :



8.581.477,00 € HTVA

Les prochains sites planifiés sont :

- ✓ Rue de la Station immeubles 13 et 14
- ✓ Faubourg Léon Hurez immeuble 11



Nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre équipe technique qui visitera votre logement avant les travaux. Lors de cette visite, nous vous donnerons des explications précises sur la réalisation de votre installation.

Les conseils qui vous seront prodigués permettront de réduire au maximum la durée des travaux dans votre logement. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Vous avez une demande de dépannage chauffage ?
N'oubliez-pas que celle-ci doit impérativement être formulée à nos services. A défaut, les demandes ne seront pas prises en compte!

 **0800/98955**

Vous pouvez également nous transmettre vos demandes via notre formulaire en ligne via ce QR code:



DÉTECTION INCENDIE : “UN BIP POUR LA VIE”!



BONNES PRATIQUES :

- Assurez-vous que **l'alerte sonore soit audible** de tous les endroits du logement même lorsque les portes sont fermées.
- **Testez votre détecteur** de fumée au moins une fois par mois à l'aide du bouton « test » prévu à cet effet.
- **Dépoussiérez le détecteur** de fumée tous les trois mois au moins à l'aide d'un aspirateur muni d'une brosse douce.
- **Ne couvrez jamais le détecteur** ou n'obstruez pas ses ouvertures pour ne pas nuire à son bon fonctionnement.
- **Remplacez la pile** du détecteur lorsque celui-ci émet un bip sonore signalant une pile faible.

Le détecteur vous alertera d'une situation dangereuse. Ainsi, vous pourrez organiser l'évacuation rapide du logement en attendant que les secours arrivent.



POURQUOI UN DÉTECTEUR ?

- ✓ **Sauver sa vie et celle des autres occupants** : 75% des décès par incendie ont lieu dans les foyers non équipés de détecteurs.
- ✓ **Limiter les dégâts** occasionnés au bâtiment en cas d'incendie par l'arrivée rapide des pompiers.



PLAN D'EMBELLISSEMENT ET DE SÉCURISATION DE NOS IMMEUBLES

LA SÉCURITÉ DE NOS LOCATAIRES CONSTITUE
UNE PRIORITÉ MAJEURE POUR NOTRE SOCIÉTÉ.



138.628,11 € HTVA

ont été investis afin de munir certains immeubles de nouvelles portes d'entrée de type « anti-vandalisme » pour éviter toutes tentatives d'effractions. Les résidences concernées par cette installation sont les suivantes :

- ✓ Cité Jardin 14 à Saint-Vaast ;
- ✓ Rue de la Station 13 à Haine-Saint-Pierre ;
- ✓ Rue de l'Epine du Prince 1 à Fayt-Lez-Manage ;
- ✓ Rue du Patois 1 à Saint-Vaast ;
- ✓ Rue du Bal Blanc 1 et 3 à Fayt-Lez-Manage ;
- ✓ Cité Beau Site 128 et 141 à Haine-Saint-Paul ;
- ✓ Rue de l'Epine du Prince 5 à Fayt-Lez-Manage ;
- ✓ Rue Joseph Wauters du n° 98 au n°110 à Strépy-Bracquegnies.

Afin de continuer sur cette lancée, un de nos prochains objectifs sera d'équiper un système « intratone » sur toutes les portes d'entrée de l'ensemble des immeubles de notre patrimoine afin de favoriser le verrouillage systématique des entrées. Les premiers immeubles qui en bénéficieront sont situés :

- ✓ Rue de l'Epine du Prince 5 à Fayt-Lez-Manage ;
- ✓ Rue Joseph Wauters 173 et 175 à Strépy-Bracquegnies.





Nous avons également installé des caméras de vidéo-surveillances dans plusieurs bâtiments. Les sites déjà équipés sont :

- ✓ Cité Jardin 4, 8 et 14 à Saint-Vaast;
- ✓ Rue de l'Epine du Prince 1, 3 et 5 à Fayt-Lez-Manage;
- ✓ Cité du Bocage 100 à La Louvière;
- ✓ Cité Parc de Bellecourt 200 et 300 à La Hestre;
- ✓ Rue de la Station n°13 et 14 à Haine-Saint-Pierre.

Les immeubles situés à la rue Joseph Wauters à Strépy-Bracquegnies seront les prochains à bénéficier de cet équipement.

Vous l'aurez compris, Centr'habitat investit d'importantes sommes d'argent afin de préserver au maximum votre sécurité. Cependant, nos démarches ne pourront être efficaces sans votre collaboration collective. En tant que résidents, vous êtes entièrement responsables de vos actes vis-à-vis de la bonne gestion journalière de nos équipements et des personnes que vous laissez pénétrer dans l'immeuble.

Dans ce cadre, 57 immeubles de notre patrimoine ont déjà pu bénéficier du remplacement des parlophones par un système « intratone » depuis 2023 à aujourd'hui, pour un montant total de



144.100,67 € HTVA

Dès lors, nous tenons à vous rappeler quelques consignes essentielles de sécurité :

- Veillez à bien laisser la porte d'entrée fermée lorsque vous y entrez/sortez ;
- Ne « calez » jamais la porte d'entrée, peu importe la raison ;
- Ne débranchez jamais le moteur de la porte du garage de votre immeuble ;
- Signalez-nous immédiatement tout problème rencontré avec votre badge intratone et ne forcez pas la porte si celui-ci ne fonctionne pas ;
- Veuillez nous contacter immédiatement en cas de perte de votre badge ;
- Ne prêtez jamais votre badge d'accès à une autre personne ;
- Ne permettez à aucune personne inconnue de pénétrer dans votre immeuble même si elle en fait la demande ;
- Contactez immédiatement notre cellule « Proximité » lorsque vous êtes témoin de comportement suspect au sein de votre immeuble. Nos agents agiront rapidement et en totale discrétion.

En respectant quotidiennement ces directives, vous garantirez votre sécurité ainsi que celle de vos voisins tout en préservant un climat serein dans votre immeuble.

PLAN



CITÉ PARC DE BELLECOURT UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE QUARTIER

RENO

Depuis 2018, un vaste programme de rénovation des 279 logements qui composent la Cité Parc de Bellecourt à La Hestre a été initié par Centr'Habitat.

Objectif poursuivi : améliorer durablement le confort des habitants, moderniser les infrastructures et réduire les consommations énergétiques. La dernière phase de travaux vient de s'achever. Elle concerne trois immeubles (le 1, 16 et 18) contenant 29 appartements ainsi que nos immeubles 200 et 300 contenant 120 appartements..

Ce volet final, issu de notre vaste plan de rénovation financé par la Région Wallonne, a consacré près de 8 millions d'euros pour la rénovation des 149 logements des 4 immeubles précités.

Ces rénovations, qui ont substantiellement modifié l'image de ces immeubles, permettent d'offrir à nos locataires des logements sécurisés, confortables et bénéficiant d'une isolation optimale (LABEL B).

Au total, ce sont plus de 12 millions d'euros qui auront été mobilisés depuis 2018 pour la rénovation de l'ensemble des habitations de la cité.



Le saviez-vous ?

Ce ne sont pas seulement les bâtiments qui ont été rénovés... leur nom aussi a fait peau neuve !

L'immeuble 200 → Résidence Louise

L'immeuble 300 → Résidence Léon

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Nous tolérons les animaux domestiques, mais afin de préserver la tranquillité et le confort de tous, nous vous remercions de respecter les règles suivantes :

✓ Respect du calme

- Veillez à ce que les aboiements ne soient pas prolongés ou excessifs, notamment tôt le matin, tard le soir ou la nuit.
- En cas d'absence prolongée, prévoyez des solutions pour limiter les nuisances sonores.

✓ Propreté des espaces communs et publics

- Ramassez toujours les déjections de votre animal.
- Veillez à ce qu'il n'urine pas sur les façades, portes, voitures ou plantes des voisins.

✓ Sécurité et respect des espaces

- Tenez votre chien en laisse dans les lieux communs et publics.
- Empêchez vos animaux de pénétrer librement chez les voisins (clôtures sécurisées).
- Assurez-vous que votre animal ne représente aucun danger pour les personnes, enfants ou autres animaux. Utilisez une muselière si nécessaire.

✓ Communication et bon voisinage

- En cas de désagrément (aboiements, odeurs...), privilégiez le dialogue bienveillant et la recherche de solutions communes.

✓ Hygiène et bien-être de l'animal

- Maintenez votre animal propre et en bonne santé (vaccins, traitements antiparasitaires).
- Entreprenez régulièrement sa litière, vos extérieurs (terrasse, jardin) et veillez à limiter les odeurs.

✓ Conseil

- Souscrivez une assurance responsabilité civile couvrant les éventuels dommages causés par votre animal.



Article 4 de notre règlement d'ordre intérieur-animaux familiers

“Dans les appartements, les animaux ne sont pas autorisés, mais les personnes propriétaires d'un animal avant l'entrée en vigueur de ce règlement sont autorisées à le garder. Dans l'intérêt d'un bon voisinage, il est contre-indiqué de posséder plus d'un animal.

Les animaux familiers, dont les locataires ont éventuellement la garde, doivent être sains, propres et silencieux. Ils ne peuvent errer ou séjourner dans les communs, voies d'accès et abords des immeubles.

Les animaux ne devront être la cause d'aucune gêne pour les voisins. Leur présence ne doit jamais constituer une source de dégâts pour les voisins ou la société, ni mettre en danger l'hygiène des lieux, tant pour le propriétaire de l'animal que pour le voisin.

A la moindre réclamation justifiée à leur encontre, le locataire devra s'en séparer dans le délai fixé par la société, par lettre recommandée.

Le locataire est tenu de se conformer strictement au règlement communal de police en matière de détention de chien, notamment de chien potentiellement dangereux (tel que défini dans ledit règlement).

L'élevage des animaux est interdit.”



PROJET :

BIEN HABITÉ/MAL HABITÉ



Le projet "Bien habité/Mal habité" vise à sensibiliser les futurs locataires issus de situations diverses aux bonnes pratiques de vie en logement. À travers deux logements modèles, nous mettrons en lumière les différences entre un logement "mal habité" et un logement "bien habité", afin d'illustrer de manière concrète les impacts de nos habitudes quotidiennes sur notre environnement de vie.

L'objectif principal de ce projet est d'accompagner les locataires à adopter des comportements favorables à un logement sain, propre et agréable à vivre. En offrant des exemples concrets et visuels, nous souhaitons encourager la prise de conscience et l'adoption de bonnes habitudes dès le début de l'emménagement, pour favoriser un environnement propice au bien-être et à l'épanouissement.



Nous avons pour objectif de lancer notre projet pour le début de l'année 2026.

Vous souhaitez plus d'informations?
 Contactez Monsieur Léni Conti au :
 064/26.62.01
 ou via : l.conti@centrhabitat.be

LES ACTIVITÉS DU CCLP

SORTIE AU CANAL DU CENTRE : UNE JOURNÉE ENSOLEILLÉE SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ

Le CCLP a le plaisir de partager avec vous quelques souvenirs de la belle journée du 18 juillet, placée sous le signe de la détente, de la découverte... et du soleil !



La sortie a débuté par une balade en bateaux électriques sur le canal : un moment hors du temps, où chacun a pu profiter du calme de l'eau et de la beauté des paysages, dans une ambiance à la fois ludique et estivale.

Après cette escapade au fil de l'eau, direction la Cantine des Italiens où nous attendait un accueil des plus chaleureux. Au menu : des sandwichs, des boissons rafraîchissantes et une crème dessert.

Au total, 26 participants ont pris part à cette belle journée offerte intégralement par le CCLP. Une journée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur du début à la fin.



Nous vous invitons à découvrir en images quelques instants marquants de cette escapade et à revivre ensemble ces beaux souvenirs.

Un grand merci à toutes et tous pour votre participation... et à très bientôt pour de nouvelles aventures !

BROCANTE ET MARCHÉ ARTISANAL

RUE DE LA PETITE FRANCHISE FAYT-LEZ-MANAGE

Ce samedi 6 septembre, Fayt-lez-Manage a vibré au rythme de la **3^e édition de la brocante et du marché artisanal, organisée par l'ASBL Régie des Quartiers La Louvière – Manage.**

Sous un soleil radieux, brocanteurs et artisans ont pris place pour proposer leurs trésors et créations aux nombreux visiteurs présents. Objets anciens, pièces uniques, produits du terroir : il y en avait pour tous les goûts, dans une atmosphère à la fois conviviale et détendue.



Tout au long de la journée, les participants ont eu le plaisir de flâner entre les stands, de découvrir des savoir-faire variés des artisans et de partager des moments chaleureux permettant de renforcer l'esprit de proximité qui fait la particularité de ce rendez-vous.

Avec cette 3^e édition couronnée de succès, la brocante et le marché artisanal confirment leur statut d'événement incontournable à Fayt-lez-Manage.

A vos agendas !

La 4^e édition aura lieu le samedi 5 septembre 2026 !

FÊTE DES VOISINS

RUE DE LA PETITE FRANCHISE FAYT-LEZ-MANGE

Le mercredi 18 juin 2025, l'ASBL Régie des Quartiers La Louvière-Manage, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale de Manage, a organisé une chaleureuse Fête des Voisins qui a réuni petits et grands autour d'activités variées, dans une ambiance à la fois festive et intergénérationnelle.

La journée a débuté par un atelier culinaire participatif, véritable moment d'échange et de coopération, où chacun a mis la main à la pâte pour concocter un savoureux repas. Une belle manière de démarrer la fête sous le signe du partage.

L'après-midi, baignée de soleil, a permis à tous de se retrouver autour d'un buffet façon auberge espagnole, favorisant les rencontres, les discussions et les éclats de rire.

Les enfants n'étaient pas en reste : château gonflable, grimage et jeux en bois traditionnels ont enchanté les plus jeunes, au grand bonheur des familles présentes.



CETTE JOURNÉE A RENFORCÉ LES LIENS ENTRE VOISINS, DANS UN ESPRIT D'ENTRAIDE, DE SOLIDARITÉ ET DE BIEN-VIVRE ENSEMBLE. UN VÉRITABLE SUCCÈS POUR LES ORGANISATEURS, QUI CONFIRMENT, UNE FOIS DE PLUS, LEUR ENGAGEMENT À FAIRE VIVRE LES QUARTIERS À TRAVERS DES MOMENTS SIMPLES MAIS ESSENTIELS DE CONVIVIALITÉ.

LA RÉGIE OFFRE LA POSSIBILITÉ DE RÉALISER UNE PRÉFORMATION* DE BASE POUR ADULTE EN TECHNIQUES DE RÉNOVATION DE BÂTIMENT.

Conditions : être majeur et inscrit comme demandeur d'emploi au Forem

Contenu de l'offre :

Vous bénéficierez d'une formation de base dans le domaine du bâtiment et de l'amélioration du cadre extérieur des abords et des communs au sein des cités de Centr'Habitat.

De plus, vous serez accompagné dans la construction d'un projet de vie/professionnel et dans votre recherche d'emploi. Des visites et stages en entreprise seront organisés ainsi que diverses activités de citoyenneté et des animations.

Enfin, vous profiterez d'une remise à niveau de base en français et mathématique, initiation à l'informatique, apprentissage de la théorie du permis de conduire B, ateliers cuisine, guidance budgétaire, médiation de dettes, visites culturelles et de citoyenneté.

*La préformation vous apportera une attestation de fréquentation tandis qu'une formation vous donnera une qualification.

POSTULEZ MAINTENANT, NOUS RECRUTONS !



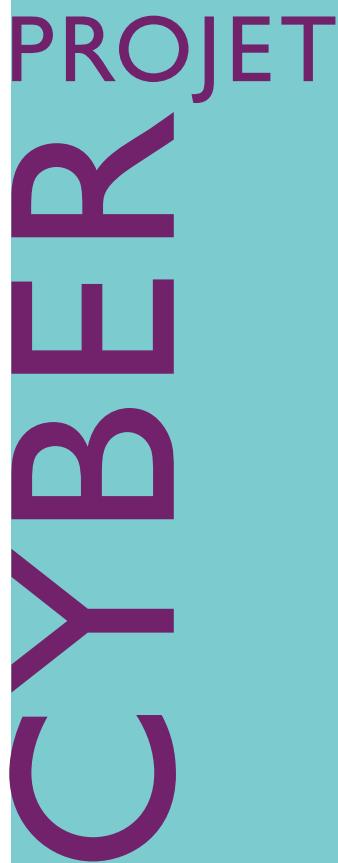
Contrat de 3 mois renouvelable pendant un an.

L'indemnité sera fixée à 2 euros brut de l'heure. Horaire : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h45 et le vendredi de 8h00 à 12h00.



Pour toute question et/ou inscription :

- Léni Conti : 064/26.62.01 (SAC La Louvière) - rue des Briqueteries, 1/3 à Saint-Vaast l.conti@centrhabitat.be ;
- Elodie Flamant : 064/77.28.78 (SAC Manage) - rue de la Petite Franchise, 2 à Fayt-Lez-Manage e.flamant@centrhabitat.be ;
- Isabelle Carton, coordinatrice : 064/43.18.82 i.carton@centrhabitat.be ;
-  @Régiedesquartiers La Louvière-Manage.



EN QUOI CELA CONSTISTE ?

Vous souhaitez dépasser les difficultés liées à l'utilisation des outils informatiques ? Notre projet "Cyber" est là pour vous ! Nous offrons une permanence dédiée à vous accompagner et à vous guider dans la maîtrise des outils informatiques nécessaires pour réaliser vos démarches en ligne.



AUTONOMIE DIGITALE

Que ce soit pour la recherche d'emploi, envoyer des emails ou remplir des formulaires administratifs, nous sommes à votre disposition pour vous fournir l'assistance et les conseils personnalisés dont vous avez besoin pour vous sentir autonome et en confiance dans vos interactions digitales.



SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Nous vous fournirons divers conseils afin de vous protéger et renforcer votre sécurité en ligne. Gestion des mots de passe, protection de vos données personnelles, prévention contre les arnaques en ligne et recommandations contre les cybermenaces, -

CONTACT ET ADRESSE

Conti Leni
Médiateur social

Service d'Activités Citoyennes
de La Louvière
Rue des Briqueteries 1/3
7100 La Louvière

064/26.62.01
lenic@centrhabitat.be

LIEU

Rue du Mouchon d'Aunias n°25
7100 La Louvière

TRUCS & ASTUCES

PRODUITS MÉNAGERS : 5 RECETTES FACILES ET ÉCOLOGIQUE À FAIRE CHEZ SOI

Dans un esprit écologique et économique, voici 5 recettes ultra-simples à réaliser. Et ce, avec les mêmes ingrédients de base. Vérifiez dans vos placards, tout s'y trouve déjà sûrement !

INGRÉDIENTS DE BASE :

- ✓ Vinaigre blanc
- ✓ Eau
- ✓ Bicarbonate de soude
- ✓ Huiles essentielles (citron, lavande, tea tree, eucalyptus,...)
- ✓ Savon liquide (noir de préférence)
- ✓ Glycérine
- ✓ Huile végétale (coco par exemple)

MATÉRIEL :

- ✓ 3 flacons pulvérisateurs
- ✓ 1 flacon-pompe
- ✓ 1 chiffon microfibre
- ✓ Un entonnoir



**CES RECETTES MAISONS VOUS
PERMETTENT DE PRENDRE
SOIN DE VOTRE INTÉRIEUR ET
DE VOTRE SANTÉ, TOUT EN
RESPECTANT LA PLANÈTE.
AVEC SEULEMENT QUELQUES
INGRÉDIENTS NATURELS ET
MULTIFONCTIONS, VOUS AVEZ
DE QUOI FAIRE BRILLER VOTRE
MAISON À MOINDRE COÛT !**

SPRAY DÉSINFECTANT EXPRESS :

- 250 ml de vinaigre blanc
- 250 ml d'eau
- 10 gouttes d'huile essentielle

Versez tous les ingrédients dans un flacon pulvérisateur et secouer avant chaque utilisation. Parfait pour désinfecter vos plans de travail, poignées et surfaces en un clin d'œil !

NETTOYANT POUR VITRES :

- 250 ml de vinaigre blanc
- 250 ml d'eau
- 1 cuillère à café de savon noir

Mélangez tous les ingrédients dans un flacon pulvérisateur et utiliser le produit avec un chiffon microfibre pour un résultat sans trace.

DÉBOUCHEUR DE CANALISATION MAISON :

- 100 g de bicarbonate de soude
- 100 ml de vinaigre blanc
- De l'eau très chaude

Versez le bicarbonate dans la canalisation, puis le vinaigre. Laissez agir 15 minutes et terminez en versant une bouilloire d'eau très chaude.

DÉSODORISANT POUR TEXTILE NATUREL

- 500 ml d'eau
- 1 cuillère à soupe de bicarbonate de soude
- 10 gouttes d'huile essentielle de votre choix

Mélangez le tout dans un spray pulvérisateur. A utiliser sur les tissus : rideaux, canapés, vêtements. Idéal pour rafraîchir sans parfums chimiques !

GEL DÉSINFECTANT POUR LES MAINS

- 30 ml de glycérine
- 250 ml d'eau
- 15 ml d'huile végétale

Mélangez jusqu'à l'obtention d'un gel homogène et transvasez le tout dans un flacon-pompe pour une utilisation facile au quotidien.



INFORMATIONS ET CONTACTS



HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET :

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00
et de 13h00 à 15h30



VOUS SOUHAITEZ NOUS ÉCRIRE OU NOUS TRANSMETTRE UN DOCUMENT ?

- *Via nos formulaires en ligne : www.centrhabitat.be*
- *Par courriel : info@centrhabitat.be*
- *Par courrier : rue Edouard Anseele 48 à 7100 La Louvière*



NUMÉRO GÉNÉRAL :

064/22.17.82

Demande de dépannage chauffage ou
production d'eau chaude:

0800 98 955 (numéro gratuit)



RESTEZ CONNECTÉ

Scannez les QRcode avec
votre smartphone et visitez nos pages



N°entreprise 0401763211 – RPM Mons • Banque ING : BE20 371-0390124-56 • Banque CPH : BE93 126-2014493-67

Toute l'équipe de Centr'Habitat vous souhaite d'ores
et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année!

